



## Adulte référent à l'ADC, Mode d'emploi (source : règlement ADC)

### **ROLE L'ADULTE REFERENT**

L'adulte référent est à la fois un soutien, facilitateur et accompagnateur du collégien élu à l'ADC dans ses missions au sein de son établissement d'origine.

Dans cet objectif, il :

- Aide les candidats à formuler leur profession de foi durant la campagne des élections.
- Aide les collégiens élus à l'ADC à assumer pleinement leur rôle d'élu et à représenter leurs camarades du collège au sein de l'Assemblée Départementale.
  - ↳ A ce titre, il soutient les collégiens élus dans leurs démarches d'information des autres collégiens des actions et réflexions que mène l'Assemblée Départementale, et les aide, le cas échéant, à participer à tout dispositif, instance ou projet opportun à cette fin.
- Aide les collégiens élus et leur suppléant à concrétiser leurs idées et à prendre en compte celles des autres.
  - ↳ A ce titre, il aide les collégiens élus à l'ADC à proposer dans le collège des actions concrètes et veille à leur mise en œuvre conformément aux décisions prises par l'Assemblée Départementale des Collégiens.
- Veille à la bonne circulation des informations relatives à l'ADC au sein du collège.
  - ↳ A ce titre, il travaille en réseau avec l'ensemble des autres acteurs de la communauté éducative. Il est le relais dans toutes les autres instances de l'EPL.

### **DESIGNATION DE L'ADULTE REFERENT**

- L'adulte référent est désigné par le chef d'établissement dans son équipe éducative au sens large du terme (CPE, enseignant, documentaliste, assistant d'éducation, EVS, TOS, etc....) pour une durée de deux ans.
- Peut, en cas de départ ou de démission, être remplacé sur décision du chef d'établissement qui en informera le groupe de suivi départemental.

### **RESSOURCES POUR L'ADULTE REFERENT**

- Le site internet de l'ADC : <http://adc.ligue54.org/>
- Le groupe de suivi départemental  
Contact : Aude Simermann – aude.simermann@ligue54.org – 03 83 92 56 02